



N° 2024/E1/025

**Question orale déposée par Mme Santa DUVAL  
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE »**

**OBJET : INCIDENT ECHOUAGE ET PECHE**

Monsieur le Président,

La plaine orientale a été la semaine dernière touchée par un phénomène marin inédit, qui s'est traduit par l'échouage de trois cétacés dont un seul a pu survivre, mais aussi par une raréfaction de la ressource piscicole.

On impute ces incidents à des manœuvres militaires ayant eu recours à des sonars longue portée.

Les conséquences ne sont pas négligeables, d'un point de vue écologique d'abord avec la mort de deux cétacés et certainement de bon nombre de poissons. Économiquement également, puisque les organisations représentant les pêcheurs de Corse font depuis valoir un manque à gagner dans les jours qui ont suivi cet évènement.

Notre interrogation porte sur la gestion en aval de cet incident et sur le rôle que la Collectivité de Corse pourrait jouer en tant qu'interlocuteur régional. Les pêcheurs peuvent-ils espérer un dédommagement sur le jour de pêche perdu ? Les communes ayant eu à gérer la location d'engins de levage et l'équarrissage également ? L'Office de l'Environnement de Corse paraît tout désigné pour se faire le porte-voix de tous ceux que cet incident a touché.

Je vous remercie.